

Séance du 21 Décembre 1946

L'an mil neuf cent quarante-six, le vingt-un décembre
à vingt-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,
s'est réuni au lieu habilité de ses séances sous la présidence du
Docteur J. Grand Marie.

Membres présents : M^{me} Jullay, Aoue, Soubille, Ferri,
M^r Blançat, Battie, Verdie, Dandrie, Canthey, Galazac, Fages &
Soulies E. Dufor.

Membres excusés : M. m. Gouarné, Maylin

Membres absents : M. m. Salan F. Bours N. Recuts, Fiocco, M^m
Cassel.

Délégués à la révision
des listes électorales

Le Président rappelle que, conformément à l'art. 46 de la loi du 5 Avril 1884, le C. M. doit désigner trois délégués devant faire partie de la commission chargée de la révision des listes électorales dont un pour la commission s'occupant des opérations préliminaires de révision et deux pour compléter avec le président, la commission chargée du jugement des réclamations en matière d'inscriptions ou de radiation.

Les membres suivants désignés :
Pour faire partie de la 1^{re} commission : M. Jouhaux Ernest
Pour faire partie de la 2^e commission : M. M. Dufour, Stage L.

Lettre de Mme Chastry

Il est donné connaissance de la lettre adressée par Madame Chastry à Madame Delhau ~~et~~ adjointe... la Directrice du Service social demandant à Mme Delhau un local pour l'installation du dispensaire... Question très difficile à risoudre à Montrejeau, du moins momentanément, aussi l'Assemblée estimant que M. Delhau est tout à fait indiqué pour faire les recherches nécessaires à ce sujet, la désigne et lui fait confiance pour mener à bien ses recherches.

Une commission composée de M. M. Ferri, Stage, Saint Blanquat-Dufour est désignée pour s'occuper des formalités et des démarches diverses à faire en vue de la démolition et de la vente des matériaux existants encore à la suite de l'incendie des Vieilles Halles.

Le Président donne lecture d'un télégramme du Maire de Toulouse dans lequel il annonce la remise à la Ville de Montrejeau, à titre de prêt, soit de M. l'Ingénieur en Chef de la Ville, l'une moto pompe Dreswille, 2 cylindres, pompe à turbines avec 2 tuyaux d'aspiration de 70 mm de 4 mètres chacun... Il est entendu que la Municipalité s'engage à rendre cette pompe à la demande du pretier... M. le Maire est chargé par ses collègues d'adoucer les renoncements à la Municipalité de Toulouse... Cette pompe sera logée dans le local où se trouve le matériel d'incendie.

La communauté "St Romuald" demande à acquérir du terrain attenant à un bâtiment dont elle est déjà propriétaire... En principe, la demande R. M. de l'église du Courant est acceptée.

Le Maire informe que le gaz n'étant pas encore installé à l'Ecole des Filles et à l'Ecole Maternelle, il y avait lieu de faire un achat de bois ou de charbon pour ces deux établissements scolaires. M. Rogé a une certaine quantité de brouille bloquée, qu'il livrera avec un bon de réquisition et à la base... étant donné le prix 285 francs la tonne, ce chauffage donnant un rendement supérieur au chauffage avec le bois, le Comité estime qu'il y a lieu de réquisitionner la quantité de combustible nécessaire aux deux écoles jusqu'à l'hiver.

Lettre du Directeur de l'agro-pépinière

Le Directeur de l'agro-pépinière demande à la Municipalité de Toulouse lui confier, pour quelques jours, à l'occasion de fêtes de nuit, l'éclairage de l'avenue Jaurès, sur le plateau, 200 ou 300 mètres de notre banderole technique.

Vieilles Halles

Moto-pompe de la
Ville de Toulouse

Perrain au Cimetière

Charbon Rogé

404

Le Conseil, à l'exception de M^{me} Leithan, est d'accord pour faire la bande souple avec les lampes, sous réserve qu'un contrôle sera fait au moment de la remise & de la restitution du ce matériel.

ban notable

Le Président donne lecture du projet établi par le Génie Rural concernant l'alimentation en eau potable de la région comprenant en autres les cantons de Maulion, Boronée & St. Laurent du Haut-Poisat, les cantons de Montignac, Darbazan, Bouzigue, L'Isle-en-Dodon.

Ce projet, dont l'exposé a été suivi très attentivement, est adopté.

Une subvention de la Communauté dont le montant total ne pourra dépasser la somme de 10000 francs est accordée pour "la terrasse, chocolat des Ecoles de France" et pour la distribution de points (file 3.1. art n° 2. N° 2) dont la date doit être fixée par la Commission des Fêtes.

Le Maire informe qu'il est saisi de trois demandes de versement d'incorporation pour études émanant des jeunes Père Hubert, étudiant au lycée de Tarbes, Gousson Marcel étudiant à l'école de Commerce de Toulouse et Machin Jean étudiant à la Faculté de Toulouse, tous trois de la classe 1947 et inscrits dans le tableau de rameutage.

Etant donné les motifs valables invoqués et les excellents renseignements recueillis sur la moralité des intéressés - un familial des deux jeunes étant aussi signe d'intérêt - l'Assemblée est d'accord à l'unanimité de donner son avis favorable à l'octroi des versements demandés.

M. H. Fages professe à ses collègues l'achat d'une camionnette à benne basculante pour l'enlèvement des ordures ménagères, avec justifications à l'appui. - Après examen, il est décidé que ce projet est à étudier. On désigne : M. M. Soulard et Fages.

Le Maire informe l'Assemblée que l'adjudication des travaux de place pour l'année 1947, fait sur la mise à pris de 380000', est monté à la somme de 500000 francs. ... Le nouveau fermier est M. Rancure Biure R. Chiffret, Girard, 25 à Paris (X^e).

Il est effet, le Maire et ailleurs dans le Centre-Ouest, le Centre d'apprentissage, Villas Séjala, Vero Sido... les projets demandés sont très élevés aussi le Maire propose. il l'achat d'un terrain sur lequel on construirait un établissement neuf appartenant à la Ville.

Le Conseil lui donne mandat pour discuter au mieux des intérêts de la Ville.

L'Administration met son église à notre disposition moyennant une subvention pouvant se chiffrer à 3000'. Accepté

Le Conseil, à l'unanimité, est d'accord d'inscrire au prochain budget soit primitif soit additionnel, les crédits nécessaires à l'aménagement des jardins & W.C. de la maison des Jeunes.

Les travaux de menuiserie, d'après devis estimatif, s'élèveront à environ 10000 francs.

Vu et approuvé

St Gaudens, le 17.10.1947
Signature : le Maire